

aradigme
NORMALISATION

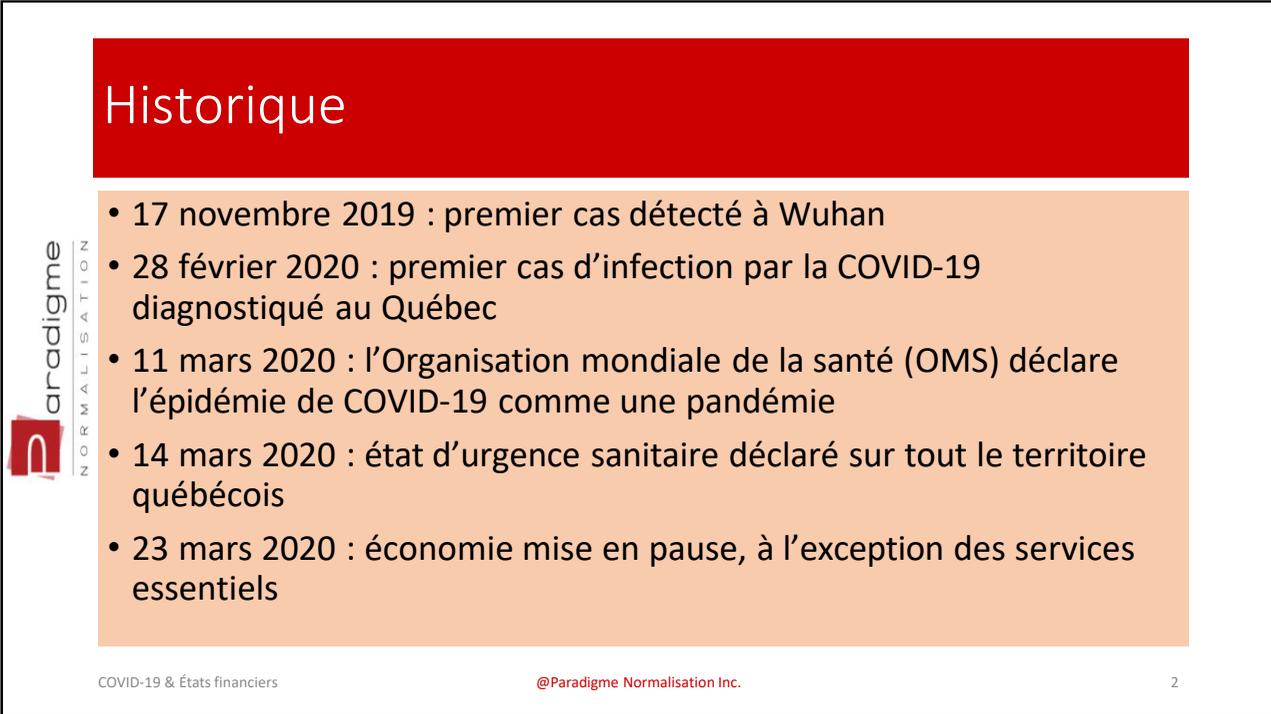
COVID-19

COVID-19 & États financiers

Impact sur la présentation de l'information financière
Impact sur la documentation des dossiers d'audit et d'examen

André Mignault, CPA auditeur, CA

1



Historique

- 17 novembre 2019 : premier cas détecté à Wuhan
- 28 février 2020 : premier cas d'infection par la COVID-19 diagnostiqué au Québec
- 11 mars 2020 : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie
- 14 mars 2020 : état d'urgence sanitaire déclaré sur tout le territoire québécois
- 23 mars 2020 : économie mise en pause, à l'exception des services essentiels

aradigme
NORMALISATION

COVID-19 & États financiers @Paradigme Normalisation Inc. 2

2

Quel est le lien entre la COVID-19 et les états financiers?

COVID-19	États financiers
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div> <p>Le Québec en mode « Pause »</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêt des activités commerciales Impacts futurs sur : <ul style="list-style-type: none"> Les revenus Les approvisionnements Les liquidités </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> Produire et communiquer de l'information financière Utilisation de faits futurs pour l'évaluation d'estimations comptables Informations qui couvrent les événements postérieurs à la date du bilan (ÉPDB)

COVID-19 & États financiers
@Paradigme Normalisation Inc.
3

3

Normes comptables

Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (ECF)
Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL)

Normes comptables

Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (ECF)
Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL)

4

3820, Événements postérieurs à la date du bilan (ÉPDB)

Paradigme
NORMALISATION

- Il faut s'interroger sur la portée et les conséquences financières des ÉPDB
- Deux catégories d'événements :
 - Ceux qui fournissent des indications supplémentaires sur une situation qui existait à la date du bilan
 - Ceux qui indiquent une situation qui a pris naissance après la date du bilan
- Événements après la date du bilan dont les répercussions mettent en cause la viabilité de l'entreprise ou l'organisme

COVID-19 & États financiers
@Paradigme Normalisation Inc.
5

5

3820, ÉPDB (suite)

Situation à la date du bilan	Situation après la date du bilan
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: 0.8em; font-weight: bold; margin-right: 10px;"> Paradigme NORMALISATION </div> <ul style="list-style-type: none"> Provision pour mauvaises créances Dépréciation de stocks Dépréciation d'actifs financiers Constatation des revenus sur le degré d'avancement des travaux </div>	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture complète ou partielle de l'entreprise ou organisme Coût supplémentaire de la main-d'œuvre Incapacité d'effectuer les versements aux créanciers Non-respect de ratios financiers

COVID-19 & États financiers
@Paradigme Normalisation Inc.
6

6

Pour les états financiers

- On doit ajuster les états financiers lorsque des événements survenus entre la date du bilan et la date de la mise au point définitive fournissent un supplément d'information.
 - Ajuster les états financiers (régularisations)
 - Informations par voie de note pour les ÉPDB qui :
 - Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice
 - **Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise ou de l'organisme**

COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

7

7

Le contenu de la note sur les ÉPDB (3820.11)

- Une description de la nature de l'événement
- Une estimation de son incidence financière, ou sinon, une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation



COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

8

8

Exemple de note aux états financiers

Événements postérieurs à la date du bilan

Le gouvernement du Québec a décrété la fermeture des entreprises non essentielles pour combattre la propagation du COVID-19. La période de reprise des activités est planifiée à partir du 4 mai 2020. Cette reprise s'effectuera de manière graduelle et selon des directives à venir du gouvernement du Québec.

En date de publication des états financiers, la direction n'est pas en mesure de déterminer quand les activités de l'entreprise redémarreront et quel sera l'impact sur le chiffre d'affaires ou sa capacité d'approvisionnement pour le prochain exercice financier.

COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

9

9



Normes en certification

NCA 560 : Événements postérieurs à la date de clôture
 NCME 2400 : Missions d'examen d'états financiers historiques

10

Travail de certification - Questionnaire 520

Audit (NCA 560)

- Mettre en œuvre des procédures d'audit pour obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour identifier les ÉPDB
 - Acquérir une compréhension des procédures
 - Demandes d'informations
 - Lecture des procès-verbaux

Examen (2400.61)

- S'entretenir avec la direction
- Déterminer si les états financiers doivent être modifiés
- Si oui, traiter l'information dans les états financiers

COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

11

11

Questionnaire d'audit ou d'examen Paradigme

- **Questionnaire 520** « Éventualités, engagements et ÉPDB »
 - Onglet « Événements postérieurs à la date du bilan »
- **Mesurer et déterminer** l'importance des effets des mesures gouvernementales pour combattre la COVID-19 sur les opérations futures de l'entreprise ou de l'organisme

COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

12

12

Exemples de demandes d'informations



- Impact des restrictions sanitaires gouvernementales
 - Exemples : fermeture totale ou partielle de l'entreprise, télétravail, entreprises essentielles, etc.
- Santé financière de l'entité
- Perte temporaire ou permanente d'un marché important ou de clients clés

- Impact du commerce international sur le chiffre d'affaires
- Pénuries de fournitures importantes
- Capacité d'approvisionnement
- Capacité à respecter les échéances des créanciers
- Flux de trésorerie à court et à moyen terme

COVID-19 & États financiers
@Paradigme Normalisation Inc.
13

13

Conclusion du Questionnaire 520



Répercussions importantes attendues

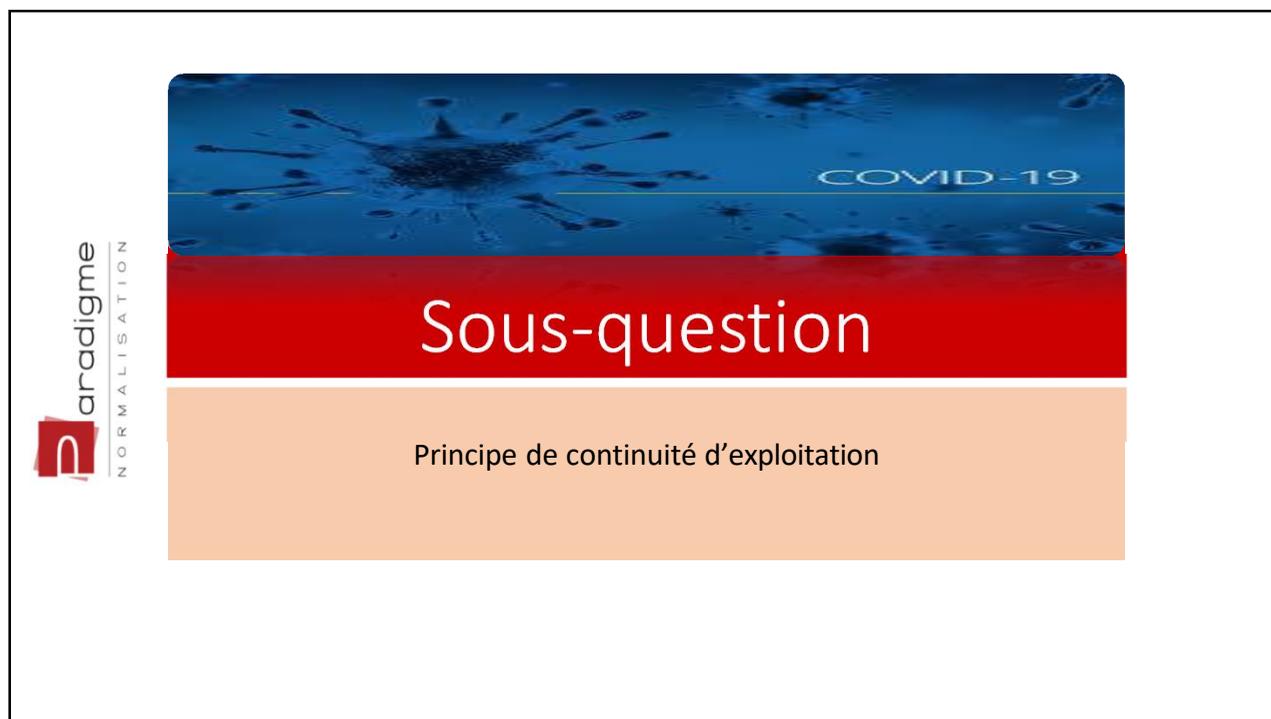
- Impact sur la continuité d'exploitation (1400 & 1401) ?
- Capacité à mesurer l'effet
 - Inclure une estimation de l'incidence dans la note
- Incapacité à mesurer l'effet
 - Inclure une déclaration sur l'impossibilité de faire l'estimation dans la note

Pas de répercussions importantes attendues

- Conclure au Questionnaire 520 qu'il n'y aura pas de répercussions importantes
- Il n'y aura pas de note additionnelle sur les ÉPDB sur la COVID-19 dans les états financiers

COVID-19 & États financiers
@Paradigme Normalisation Inc.
14

14



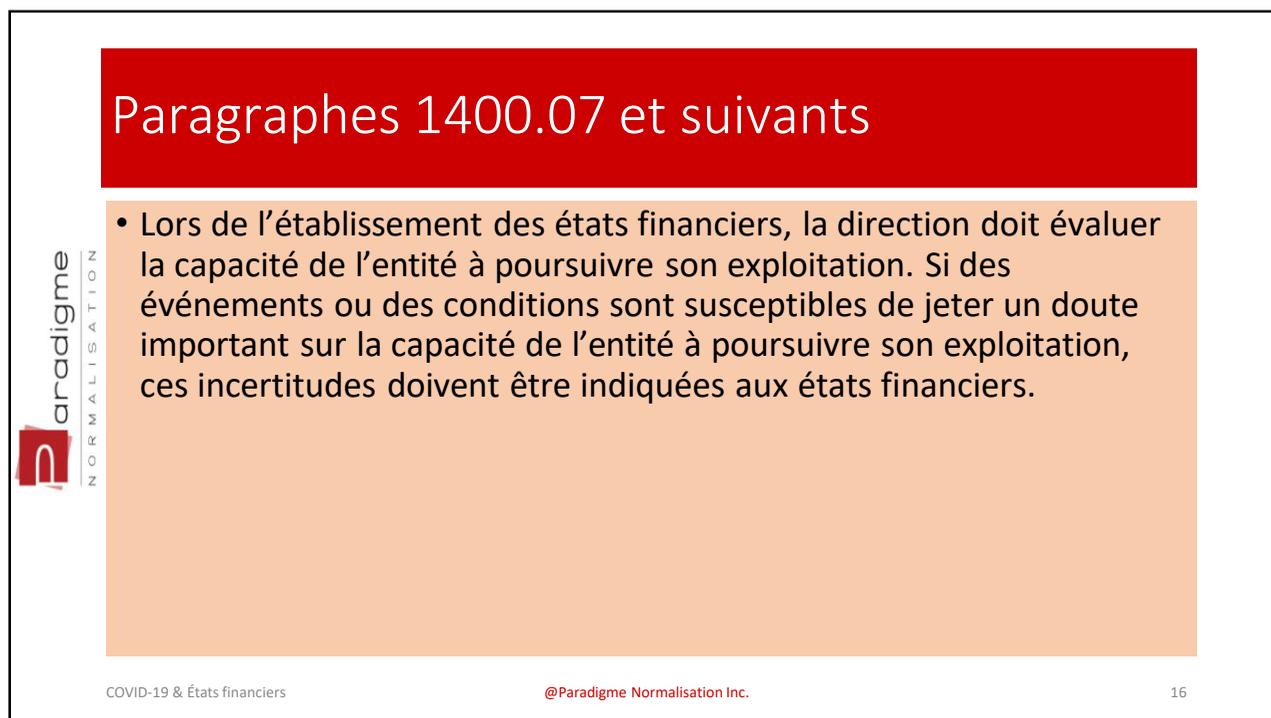
COVID-19

Paradigme
NORMALISATION

Sous-question

Principe de continuité d'exploitation

15



Paragraphes 1400.07 et suivants

- Lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si des événements ou des conditions sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, ces incertitudes doivent être indiquées aux états financiers.

Paradigme
NORMALISATION

COVID-19 & États financiers @Paradigme Normalisation Inc. 16

16

Paragrapes 1400.07 et suivants



- Dans de rares cas et de manière inhabituelle, les directives de confinement ou de fermeture pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.



COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

17

17

Questionnaire d'audit ou d'examen Paradigme



- Questionnaire 200 Onglet « Généralités », questions sur la continuité de l'exploitation
 - Répondre aux questions
- Questionnaire 500 « Continuité d'exploitation »
 - Onglet « Composition » = Oui
 - Onglet « Identification »



COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

18

18

Jugement professionnel

- **Mesurer** et **déterminer** l'importance des effets des mesures gouvernementales pour combattre la COVID-19 sur les opérations futures de l'entreprise ou de l'organisme.

19

Exemples d'éléments à considérer

- Lourdes pertes d'exploitation
- Incapacité à payer les créanciers aux échéances
- Perte de marchés importants ou de plusieurs clients clés
- Pénuries de fournitures importantes
- Changements dans les textes légaux ou réglementaires ou dans la politique des pouvoirs publics qui auront vraisemblablement des effets défavorables sur l'entité

20

Vos conclusions...



- Une réponse « oui » à un ou à plusieurs de ces indicateurs du Questionnaire n'est pas synonyme d'un doute important, mais fait partie des facteurs qui aident le CPA à évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses opérations.
- Selon votre réponse à la seconde question « Avez-vous identifié des incertitudes... », le Questionnaire vous accompagnera dans une documentation adéquate pour votre dossier d'audit ou d'examen.

21

Dans de rares situations...



- Si vous concluez qu'il y a un doute important sur la continuité d'exploitation
- Et que cette incertitude est adéquatement décrite dans une note des états financiers
- Alors...
 - Pour le rapport d'audit
 - Pour le rapport d'examen



22

Rapport de l'auditeur (NCA 570.22)



- Si des informations adéquates sur l'incertitude significative sont fournies dans les états financiers, l'auditeur doit exprimer une opinion non modifiée et son rapport **doit inclure une section distincte** intitulée « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation » qui :
 - a) attire l'attention sur la note des états financiers qui fournit les informations;
 - b) précise que les événements ou les situations en cause indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et que l'auditeur exprime une opinion non modifiée sur ce point.

23

Rapport d'examen (2400.95)



- Le professionnel en exercice **pourrait considérer** comme nécessaire d'attirer l'attention des utilisateurs sur un point qui est présenté ou qui fait l'objet d'informations dans les états financiers et qui, selon son jugement, revêt une importance telle qu'il est fondamental pour la compréhension des états financiers par les utilisateurs. En pareils cas, le professionnel en exercice doit ajouter **un paragraphe d'observations dans son rapport**, à la condition d'avoir obtenu les éléments probants suffisants et appropriés pour conclure qu'il est improbable que les états financiers comportent une anomalie significative relativement à ce point. Un tel paragraphe ne doit porter que sur un point présenté ou faisant l'objet d'informations dans les états financiers.

24

Autres références



- Article sur le site de Paradigme Normalisation

<https://paradigmenormalisation.ca/nos-articles/>

- Article publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

https://cpaquebec.ca/-/media/envois/bulletins/cpa/2019-2020/2020-03-27/EF-NCECF-Coronavirus-QR_fr.?oft_id=2874843&oft_k=B26EmU5B&oft_lk=4qt9Lk&oft_d=637215171821500000

25

Les prochaines directives influenceront notre jugement professionnel sur l'incertitude découlant de la COVID-19



26

Questions / Commentaires / Frustrations



COVID-19 & États financiers

@Paradigme Normalisation Inc.

27